

N° 2021DEC0158**DEPARTEMENT
DE LA LOIRE****LOIRE FOREZ AGGLOMERATION****ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Mandat spécial pour Mesdames Claudine COURT, Sylvie FAURE, Catherine VIGNE, Marie-Anne SABLE et Messieurs Serge GRANJON, Bernard PERRIN, Albert BACQUART et Jean LESQUIR concernant un déplacement à Saint-Yrieix-la-perche dans le cadre d'un séminaire LEADER « Fenêtres sur bourg – Chataigneraie limousine ».

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la délibération n° 3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que Président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au Président,
- Vu la délibération n° 5 du conseil communautaire du 15 septembre 2020 portant sur les remboursements de frais aux élus,
- Considérant la nécessité de se rendre à Saint-Yrieix-la-Perche dans le cadre d'un séminaire LEADER « Fenêtres sur Bourg-Chataigneraie limousine »,

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'accorder un mandat spécial à :

- Madame Claudine COURT, membre de la délégation du Forez, Vice-Présidente déléguée à l'habitat et à la politique des centres-bourgs et centres-villes et au commerce et Maire de Boisset-les-Montrond,
- Madame Sylvie FAURE, membre de la délégation Forez et conseillère municipale à la Mairie de Saint-Jean-Soleymieux,
- Madame Catherine VIGNE, membre de la délégation du Forez et adjointe à la Mairie de Saint-Bonnet-le-Château,
- Madame Marie-Anne SABLE, membre de la délégation du Forez et conseillère municipale à la Mairie de Saint-Jean-Soleymieux,
- Monsieur Serge GRANJON, Président du GAL LEADER FOREZ, membre de la délégation du Forez et conseiller communautaire délégué aux politiques contractuelles
- Monsieur Bernard PERRIN, membre de la délégation du Forez et conseiller municipal à la Mairie de Périgneux,
- Monsieur Albert BACQUART, membre de la délégation du Forez et conseiller municipal à la Mairie de Périgneux,
- Monsieur Jean LESQUIR, membre de la délégation du Forez et conseiller municipal à la Mairie de Saint-Georges-Haute-ville

pour se rendre en déplacement à Saint-Yrieix-la-Perche du 7 au 9 juillet 2022.

Il est précisé que les frais inhérents à ce déplacement seront remboursés suivant les modalités définies par délibération n° 5 du conseil communautaire du 15 septembre 2020.

Article 2 : cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 27/06/2022

Le Président,

Christophe BAZILE